



COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'AURÉLIEN TACHÉ

Député de la 10^{ème} circonscription du Val-d'Oise

Paris, le 15 avril 2019

Rencontre avec les directeurs d'écoles et syndicats enseignants à Cergy

Dans le cadre de la mobilisation du personnel éducatif valdoisiens qui s'inquiète du projet de Loi *Pour une Ecole de la confiance*, Aurélien Taché est allé hier, à leur rencontre, afin de d'écouter leurs craintes et d'échanger sur cette réforme actuellement en discussion au Parlement.

Les craintes exprimées concernent l'avenir des directeurs d'écoles et ainsi la vie de l'école et le lien avec les parents d'élèves. Le projet de loi *Pour une Ecole de la confiance* prévoit la création d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF), qui regrouperaient un collège et une ou plusieurs écoles élémentaires. Ces établissements ont pour objectif de mutualiser les ressources et fonctions supports des écoles et collèges, et ce pour permettre d'investir davantage dans la scolarité et le parcours des élèves, dans les conditions de travail des directeurs et dans la vie des établissements scolaires. La création de ces EPSF sur les territoires ne sera en aucun cas faite sans l'accord des directeurs d'écoles, de la communauté éducative, des parents d'élèves et des élus du territoire.

Aurélien Taché a souligné que **« le métier de directeur d'école et leurs compétences au service des élèves et de leurs parents doivent être préservés dans le cadre des regroupements volontaires d'écoles et de collèges. Lors de la seconde lecture à l'Assemblée Nationale, je veillerai avec la plus grande attention à ce que la création d'EPSF soit un projet décidé par les directeurs, les enseignants et le parents d'élèves et pas seulement par le rectorat. Je demanderai l'apport de garanties pour les écoles élémentaires afin qu'elles puissent assurer leurs missions dans des conditions améliorées, et sans que cela se fasse au détriment des directeurs d'école, qui sont au cœur du projet éducatif et garants lien avec les parents d'élèves. »**

Le projet de loi a pour objectif de rapprocher les professionnels de l'éducation et de fluidifier le parcours scolaire pour préparer l'avenir de nos élèves dans les meilleures conditions possibles. Il ne saurait souffrir de créer des tensions inutiles entre enseignants et directeurs d'écoles qui exercent leurs missions dans des conditions souvent difficiles.

Contact presse : aurelien.tache@assemblee-nationale.fr - 01 40 63 61 73